



République Française - Département de Vaucluse

# MAIRIE DE ROBION

Commune membre de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

**Dossier n° DP 084 099 24 S0095**  
Date de dépôt : 24/09/2024  
demandeur : **BTE-LES ARTISANS D'ALESIA**  
représentée par **CADOCH DELMAR Raphaël**  
pour : **Pose panneaux photovoltaïques 33m<sup>2</sup>**  
adresse terrain : **28 Chemin de Caramède**  
**84440 Robion – BH 219**

**Le Maire de ROBION**

à

**BTE ARTISANS D'ALESIA**  
**CADOCH DELMAR Raphaël**  
**7 Rue des Perchamps**  
**75016 Paris**

Monsieur,

Les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre déclaration préalable référencée ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires soit le 2/01/2025. En conséquence, conformément à l'article R. 423-39 du Code de l'urbanisme, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement sans suite.

Nota : J'attire votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait, le 3 Janvier 2025.

Le Maire,  
Patrick SINTES.

